

REPUBLIQUE DU NIG REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE GAYA

COMMUNE URBAINE DE GAYA

MAIRIE DE GAYA

TEL: 20 680 434

Procès verbal de la session ordinaire

L'an deux mille vingt deux et le mercredi vingt sept avril s'est ouverte, la première session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine dans la salle habituelle de réunion de la Mairie de Gaya au titre de l'année 2022 sous la présidence de Elh Mounkaila Boureima président du conseil.

Etaient présents:

N°	Prénoms et noms	Fonction
1	Mounkaila Boureima	Président du
2	Sani Moussa Ekoye	Président du conseil
3	Mariama Idrissa Baidari	1 ^{er} adjoint au Maire
4	Aichatou Kimba	2è adjointe au Maire
5	Ayouba Saley	Conseillere
6	Bachir Moussa Salah	Conseiller
7	Balkissa Maidawa	Conseiller
8	Fati Albarka	Conseillère
9	Ibrahim Issaka	Conseillère
10	ldé Yarou	Conseiller
11	Illiassou Labo	Conseiller
12	Issa Soumana	Conseiller
13	Laouali Mahamadou	Conseiller
14	Mamane Diori	Conseiller
15	Souley Gouda	Conseiller
16	Yaou Albadé	Conseiller
17	Zaïdou Hassane	Conseiller
18	Zeinabou Hassane	Conseiller
19	Oumarou Idé	Conseillère
	7 7 100	Membre

Etaient aussi présents :

Les chefs des services communaux, les chefs coutumiers, les FDS, les chefs de service déconcentrés de l'Etat, les leaders religieux, les OSC et la différentes couche, féminines et jeunes.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Salmou Souleymane chef de

Après la cérémonie protocolaire d'installation des invités et de la fathia, intervient l'allocution du président du conseil, suivi du discours de l'honorable chef de canton de Gaya , du président du tribunal de Gaya et le DDPN qui n'ont pas manqué chacun en ce qui les concerne de prodiguer des sages conseils à l'ensemble des conseillers et les appeler à l'ordre.

Le quorum étant atteint, le Secrétaire de séance a présenté l'ordre du jour qui comporte les points suivants :

- 1) Amendement et adoption du procès verbal de la session précédente en date du 8 et 11 décembre 2021 et le 3/02/2022
- 2) Bilan à mis parcours du 1^{er} trimestre 2022
- 3) Rapport général de l'état de la Commune
- 4) révision des commissions spécialisées.
- 5) La mise en place de la Commission Locale d'Urbanisme
- 6) Recrutement d'agents
- 7) Compte rendu des missions
- 8) Divers

Après le retrait des invités et à la reprise des travaux, le Secrétaire séance a procédé à l'appel des conseillers pour vérification des mandats.

Après les salutations d'usage le président du conseil a invité les élus à examiner avec attention et response bilités les points inscrits à l'ordre du jour

1) point : Amendement et adoption du procès verbal de la session précédente en date du 8 et 11 décembre 2021 et le 3/02/2022.

Des amendements ont été apportés par les conseillers après d'intenses débats et ont demandé des corrections qui furent intégrées.

2) PUTNT

Une remarque a été faite au receveur municipal : Bilan du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ trimestre au lieu de bilan à mis parcours.

Ce bilan à mis parcours a été discuté avec plusieurs listes d'interventions et après qu'il n'ait eu aucune demande de parole le bilan à mis parcours a été adopté.

- Je 3ème point : les conseillers ont relevé des insuffisances sur le document notamment celles relatives aux services administratifs de la Mairie ; le Directeur de développement communautaire a précisé que c'est la seule commune sur les 6 qui a franchi le premier pas et qu'il faut encourager le Maire et a demandé d'enrichir le document.
 - La révision des commissions

Il y 'a trois commissions déjà opérationnelles (Urbanisme, Finance et Sociale) et une non active (développement rural); le Président de la Commission sociale en la personne de Idé Yarou a démissionné en faveur des conseillers de l'opposition en plus de la commission développement rural qui leur sont proposées; Ce qui n'est pas du gout des conseillers de l'opposition d'ou la faute de consensus.

- La mise en place de la Commission locale d'urbanisme a été reportée à une date ultérieure.
- et 87 du CGCT pour le recrutement du secrétaire Général et d'un agent d'état civil malheureusement 10 conseillers ont voté contre, 8 pour et zéro absentention.
 - Avant le compte rendu des missions le Maire a informé le conseil des différents points du remaniement :
- 1) Les dettes des créanciers héritées Le conseil a demandé une expertise de travaux relatifs à ces dettes avant tout paiement
 - 2) Du lotissement (terrains urbains) 312 000 000 F
 - 3) appui au recouvrement 3 000 000 F
 - 4) Honoraires et couverture médiatique 2 713 030 F

- 5) la taxe spécifique d'électricité 23 159 693 F
- 6) des travaux de phrasea de 27 040 900 F
- 7) établissement scolaire 2 541 654 F
- 8) subvention des partenaires 29 582 604 F

Compte rendu de mission

Le Maire a informé le conseil de sa participation à certains ateliers où l'accent est mis sur les femmes et les jeunes de les accompagner.

8 Divers:

- a) La vente à prix modérée
- Le Maire a donné les informations sur la VPM version 2022
- b) L'exigence d'un reçu d'acquittement de la taxe de voirie ou la taxe municipale pour accéder aux prestations de la Mairie
- c) La réduction de la redevance du marché centrale de 400.000 à 300.000
- d) Rencontre commission finance et comité de gestion du marché à bétail
- e) Mise en place d'une commission suivi et évaluation.
- f) La mobilisation et l'amélioration des recettes
- g) La sécurisation du couloir entre Namudouka et lycée. L'ordre du jour étant épuisé le Président à levé la séance, le samedi 30 avril 2022 à 12h 45 mn.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL

MME SALMOU SOULEYMANE



ELH MOUNKAILA BOUREIMA